



Pércuté par derrière : responsable dans mon cas ?

Par **Carlo320**, le **10/10/2013** à **00:51**

Bonjour,

J'ai fait un accident il y a 2 mois. En fait, une voiture m'est rentré dedans sur l'autoroute. Je viens de recevoir le PV de police aujourd'hui (transmis tout d'abord à trans PV) qui décrit les circonstances de l'accident comme suit :

"M. X (c'est moi), s'aperçoit qu'il a raté la sortie de l'autoroute, freine brusquement et Mme Y le percute par derrière."

Pensez-vous que je suis responsable (si oui, combien en %), non responsable de l'accident ?

Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **10/10/2013** à **06:10**

bonjour

pourquoi un PV de police?

Un freinage intempestif sur autoroute pour un tel motif peut entraîner un partage de responsabilité à 50% devant un tribunal